

Régimes de pension

Communiqué législatif

Numéro 3
Troisième trimestre 2001



Assomption Vie
Au cœur de votre avenir

Préparé par :

Marc Robichaud Directeur, Pension et Placements	Yves Thériault Analyste financier, Pension et Placements
---	--

La régie interne et l'autoévaluation des régimes de pension

(Pension Plan Governance)

Voici le troisième d'une série de quatre communiqués publiés en 2001 et consacrés principalement à la régie interne des régimes de pension. Leur publication trimestrielle se poursuivra au fil des années pour vous tenir au courant des plus récentes modifications législatives régissant les régimes de pension et divers aspects du fonctionnement de votre régime. Cette initiative s'inscrit dans le programme d'information et de communication d'Assomption Vie à l'intention des employeurs, des membres des comités de retraite et des employés participant à votre régime de pension.

Dans le premier numéro, nous avons traité de la régie des régimes de pension et de l'importance d'élaborer et d'implanter le programme. Dans le deuxième, nous décrivons le «programme». Dans celui-ci, nous apporterons des précisions sur les deux derniers principes du programme, soit les qualités requises des gouverneurs et le questionnaire sur l'autoévaluation. De plus, nous donnons des exemples d'activités ayant trait aux cinq fonctions associées à un régime de pension.

Qualités requises des gouverneurs

i) **L'employeur et les membres du comité de retraite** doivent avoir de bonnes connaissances générales à l'égard des champs d'activités suivants :

- les rôles des fiduciaires, les lois sur les fiducies et le concept de prudence
- des connaissances de base dans le domaine des législations de pension
- les risques reliés aux fonds disponibles
- leurs responsabilités envers l'administrateur désigné et les implications légales
- l'impact du régime de pension sur l'organisation
- les principes du processus de décision
- la raison d'être des comptes rendus aux intervenants
- les principes et l'importance d'une bonne surveillance
- les principes de l'établissement et de l'implantation d'une politique ou d'une stratégie
- la structure organisationnelle des régimes de pension
- l'environnement opérationnel (légal, politique, financier)

Note: Si un intervenant ne possède pas certaines connaissances qui lui sont nécessaires pour mener une ou des activités, il est important qu'il demande la formation appropriée.

ii) **L'administrateur** désigné doit posséder une expertise dans les deux champs suivants :

- les lois sur les régimes de pension,
- les placements de l'actif des membres du régime, les fonds ainsi que les marchés boursiers.

Le questionnaire d'autoévaluation

Le questionnaire, qui est rempli chaque année, se veut un outil pour les gouverneurs en vue d'évaluer si, dans l'ensemble, les activités de l'année respectent les six grands principes de la saine régie.

Le questionnaire ne vise pas à servir de modèle rigide ou formel. Au contraire, c'est un outil de réflexion qui permet aux responsables de constater, par un simple oui ou non, si les principes et fonctions ont été respectés dans le cadre des diverses activités de l'année. Il permet ensuite de vérifier, par une brève explication, l'approche utilisée pour implanter ces principes et fonctions. Dans le cas d'un «non», il importe alors d'approfondir le sujet et de documenter l'approche qui s'impose pour que les prochaines activités reflètent adéquatement le ou les principes visés.

Régimes de pension

Numéro 3
Troisième trimestre 2001

Le questionnaire devrait être rempli par le président du comité et approuvé par l'autorité supérieure de l'organisation.

Maintenant que nous avons développé les deux derniers principes du programme, voici quelques détails et exemples d'activités pour les cinq fonctions associées à un régime de pension.

FONCTIONS

Observation de la loi

Le respect de la loi ne relève pas d'un seul intervenant, mais de l'ensemble des intervenants (employeur, comité de retraite et administrateur désigné).

Capitalisation de la caisse pour des régimes à prestations définies

- Établissement d'une politique de capitalisation acceptable pour le régime (taux de capitalisation et de solvabilité visé)
- Approbation des hypothèses actuarielles

Gestion de la caisse et établissement de la politique de placement

- Établissement de la politique de placement et objectifs
 - critères du rendement espéré
 - critères de gestion du risque
 - répartition des classes d'actif
 - gestion active ou passive
- Choix du gestionnaire et gardien des valeurs
- Critères d'évaluation de la performance du gestionnaire
- Surveillance de la conformité de la politique de placement

Administration des dispositions du régime

- Critères du service attendu
- Adhésion des membres
- Comptabilité des données des membres
- Calcul et paiement des droits acquis des membres en cas de cessation d'emploi, retraite, décès ou rupture de mariage
- Calcul et déclaration aux autorités des FE, FESP et FER
- Dépôt des contributions auprès du gardien des valeurs

Communication avec les membres du régime et l'employeur

- Développement et distribution du matériel de communication et d'éducation pour le choix des placements lorsqu'il s'agit de régimes à cotisations définies:
- description des fonds et niveau de risque
- questionnaire d'évaluation du profil d'investisseur
- exemples de politique de placement selon le profil
- Relevé annuel ou trimestriel, selon le cas
- Brochure explicative
- Notes économiques mensuelles
- Communiqué législatif trimestriel
- Site web
- Ligne sans frais (1 800) pour vérification de la valeur unitaire quotidienne
- *Globefund* et *Globe and Mail*
- Et plus encore.

Maintenant que nous avons décrit le programme et ses six principes et cinq fonctions, le prochain numéro présentera la synthèse et la conclusion. De plus, nous vous présenterons la «Matrice des responsabilités» qui servira d'outil pour l'élaboration des activités du comité, lesquelles mèneront chacune à une recommandation à l'employeur. À titre de rappel, le programme de la saine régie a pour objectif de doter le processus décisionnel d'une méthode de travail visant à protéger tous les intervenants.



Assomption Vie
Au coeur de votre avenir

C.P. 160 / 770, rue Main
Moncton (N.-B.) E1C 8L1
506 853-6040 / 1 800 455-7337
www.assomption.ca